

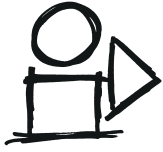
# Incidents racistes traités dans le cadre de consultations

Janvier – Décembre 2012



Résultat des données du système de documentation et de monitoring DoSyRa

Une collaboration entre :



humanrights.ch | MERS



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Commission fédérale contre le racisme CFR

## Impressum

Editeurs :	humanrights.ch Commission fédérale contre le racisme (CFR)
Direction de projet et texte :	Laura Zingale (humanrights.ch)
Relecture et rédaction :	Alex Sutter (humanrights.ch) / Doris Angst (CFR)
Participation :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Anlaufstelle Gemeinsam! gegen Rassismus des Schweizerischen Arbeiterhilfswerk Schaffhausen (SAH SH), (Antenne Unis contre le racisme de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière de Schaffhouse), Barbara Ackermann</li><li>• Antenne et service de consultations SOS Racisme / Rassismus de l'association MULTIMONDO, Anne Aufranc</li><li>• Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), Migjen Kajtazi</li><li>• Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI), Gabriela Amarelle</li><li>• CaBi Antirassismus-Treff, Beate Wittig</li><li>• Commission fédérale contre le racisme (CFR), Kathrin Buchmann</li><li>• Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus (gggfon) (gggfon – Unis contre le racisme et la violence), Annette Lüthi</li><li>• Kompetenzzentrum für interkulturelle Konflikte (Tikk – centre de compétences pour les conflits interculturels), Svenja Witzig</li><li>• Konfliktophon (Asylorganisation Zürich) (organisation Asile, Zurich), Metin Yavuz</li><li>• SOS Rassismus Deutschschweiz (SOS Racisme Suisse alémanique), Nicola Popp</li><li>• Stopp Rassismus – Nordwestschweizer Beratungsstelle gegen Diskriminierung und Rassismus (Stop Racisme – Centre de consultation contre la discrimination et le racisme Suisse nord-occidentale), Johan Göttl</li></ul>
Graphisme et mise en page :	Atelier Bläuer, Berne
Traductions :	Nadine Cuennet Perbellini et Jean-François Cuennet (français) Sandra Verzasconi Catalano (italien)

Berne, juin 2013

Cette analyse a bénéficié du soutien financier de la « Fondation Perspectives » de Swiss Life et du Service de lutte contre le racisme (SLR).



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Service de lutte contre le racisme SLR

# Table des matières

---

Partie 1	<b>Introduction</b>	
	Centres de consultation . . . . .	4
	<b>Avant-propos des éditeurs</b>	
	Jürg Schertenleib, président de humanrights.ch . . . . .	7
	Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR . . . . .	8
	<b>Résumé</b>	
	Les principaux résultats en bref . . . . .	9
	Préambule . . . . .	10
	Méthodologie . . . . .	11
Partie 2	<b>Analyse des cas traités</b>	
	<b>Les cas enregistrés en 2012.</b> . . . . .	15
	Personnes venues consulter . . . . .	16
	Prestations fournies par les centres de consultation . . . . .	17
	<b>Description des incidents racistes</b>	
	Milieu dans lequel est survenu l'incident . . . . .	18
	Forme de discrimination . . . . .	20
	Motif de la discrimination . . . . .	22
	Type de conflit. . . . .	24
	<b>Données concernant les victimes</b>	
	Provenance des victimes . . . . .	25
	Statut juridique des victimes. . . . .	26
	Age et sexe des victimes . . . . .	27
	<b>Données concernant les auteurs présumés</b> . . . . .	28
	<b>Cas présentant d'autres motifs</b> . . . . .	29
Partie 3	<b>Considérations finales</b>	
	Conclusion des centres de consultation. . . . .	32
	Conclusion . . . . .	37
	Glossar . . . . .	38



# Partie 1 Introduction

# Centres de consultation

Les centres de consultation suivants ont alimenté la présente statistique :



## Antenne Unis contre le racisme de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière de Schaffhouse

*Rayon d'intervention : canton de Schaffhouse*

L'antenne Unis contre le racisme de Schaffhouse conseille et accompagne les victimes de discrimination xénophobe ou raciale. Elle travaille en étroite collaboration avec le Centre de consultation juridique pour les questions relevant de l'asile et des étrangers (Rechtsberatungsstelle für Asyl- und Ausländerfragen) et avec l'organe d'interprétariat communautaire DERMAN ainsi qu'avec le service d'accompagnement familial que l'OSEO Schaffhouse propose aux familles de migrants. L'antenne organise à l'intention de spécialistes des cours de formation continue sur la discrimination raciale. Unis contre le racisme est un organe de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière de Schaffhouse (OSEO SH).



## Antenne et centre de consultation SOS Racisme/ Rassismus de l'association MULTIMONDO

*Rayon d'intervention : région de Bienne, Seeland et Suisse romande voisine*

MULTIMONDO est le centre d'intégration multiculturel de Bienne et environs. Ses activités sont axées sur la rencontre, la formation et les consultations. L'Antenne et centre de consultation bilingue contre le racisme, autre prestation de MULTIMONDO, s'adresse à toutes les personnes ayant besoin de conseils (victimes, proches et amis des victimes, témoins, personnes inté-

ressées) et aux spécialistes de la région de Bienne. Son offre comprend des consultations données sur place, par téléphone et par écrit, l'aiguillage des requérants vers les services voulus et des consultations juridiques en allemand et en français.



## Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) – VD

*Rayon d'intervention : canton de Vaud*

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) est rattaché au Département de l'économie et du Sport. Il travaille sous la responsabilité de la Déléguée à l'intégration des étrangers et la prévention du racisme. La prévention du racisme et la compréhension interreligieuse font partie des lignes directrices de la politique cantonale qui sont fixées dans les « Priorités 2009–2011 du Conseil d'Etat de Vaud en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme ». Comme centre de compétence cantonal spécialisé, le BCI offre des informations et orientations, mise en réseau, conseil et soutien aux associations et aux institutions pour des projets d'intégration et de prévention du racisme. Dans le cadre des consultations, le BCI fournit des informations, des conseils sur la problématique de discrimination raciale et oriente les usagers/ères vers les services spécialisés si nécessaire.



## Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)

*Rayon d'intervention : ville de Lausanne*

Le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) est le centre de compétences de la Ville de Lausanne dans le

domaine de l'intégration et de la prévention du racisme. Membre de la Coalition européenne contre le racisme, la ville de Lausanne a développé un programme d'actions concret contre le racisme. Il comprend la sensibilisation et l'information de la population, la mise en œuvre de pratiques équitables, l'accueil et soutien en cas de situation à caractère raciste et l'évaluation des discriminations dans l'espace urbain. Plateforme d'information, le BLI est l'interlocuteur privilégié des personnes immigrées, des citoyennes et citoyens, des associations, des institutions ainsi que des autorités. Il offre des prestations gratuites en cas de situation ou de conflit liés au racisme: conseils juridiques, médiation, évaluation des discriminations, formations et soutien à des projets associatifs.

### CaBi-Anlaufstelle

*gegen Rassismus*

#### CaBi Antirassismus-Treff

*Rayon d'intervention: Suisse orientale*

Le CaBi, lieu de rencontre antiraciste de Saint-Gall, existe depuis 1993. Il est géré par une association. Un groupe d'animation organise des cours d'allemand, une cuisine populaire, des séances d'information, des tables rondes et des projections de films. Le CaBi met ses locaux à la disposition de groupes engagés dans l'action sociale, qui peuvent s'y réunir. A la fin des années 1990, il a créé une antenne contre le racisme, tenue actuellement par des collaborateurs bénévoles. Cette antenne a comme objectif de lutter contre la discrimination raciale à l'échelle locale et régionale. Elle conseille et soutient les victimes de racisme, leurs accompagnants et les témoins; elle informe également le public et rend la population attentive à la problématique du racisme. Il lui arrive aussi d'organiser des manifestations publiques contre des événements racistes.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Commission fédérale contre le racisme CFR

#### Commission fédérale contre le racisme (CFR)

*Rayon d'intervention: Suisse*

La CFR est la seule commission extra-parlementaire active dans le domaine des droits humains qui a également reçu un mandat de conseil auprès des particuliers. Elle assume cette tâche parallèlement à ses activités d'analyse et d'action politique. Une à deux demandes de personnes privées lui parviennent chaque jour, de l'ensemble du pays. Plus de la moitié d'entre elles ne nécessitent qu'un simple renseignement et ne concernent pas des cas conflictuels. Les usagers faisant état d'un incident conflictuel ou relevant de la discrimination sont souvent en quête de renseignements juridiques. Si le racisme n'est pas le trait caractéristique du problème relaté, la CFR oriente la personne vers d'autres services spécialisés. Dans certains cas, en particulier lorsque des institutions étatiques sont impliquées, elle intervient aussi directement.



#### Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus (gggfon), (gggfon – Unis contre le racisme et la violence)

*Rayon d'intervention: région de Berne et de Berthoud*

Le gggfon est un service d'information et de conseils offert par des communes de la région de Berne et de Berthoud. Il conseille des particuliers et des groupes dans le domaine de la violence et du racisme dans l'espace public (gares, discothèques, écoles, etc.). Son offre comprend des entretiens de conseil, des interventions, des ateliers et des cours de forma-

tion continue de nature pragmatique, un soutien professionnel pour mener à bien des projets, ainsi que le travail en réseau avec d'autres services spécialisés.

**TiKK** Kompetenzzentrum für interkulturelle Konflikte.

### Kompetenzzentrum für interkulturelle Konflikte (TiKK)

*Rayon d'intervention : Suisse alémanique*

Le TiKK est un service professionnel de consultation et de compétences spécialisé dans les conflits interculturels, la violence et la discrimination raciale. Il offre des conseils globaux aux particuliers comme aux professionnels, ainsi qu'une aide directe sur le terrain en cas de besoin. Il intervient aussi auprès des auteurs de discrimination raciale, fait office de médiateur et accompagne les victimes lors de séances de résolutions de conflit. De plus, il aide des communes et des organisations à réaliser des projets et des formations continues dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre le racisme. Le TiKK est actif en Suisse alémanique. Il est l'organe d'une association neutre d'utilité publique, la Verein Taskforce interkulturelle Konflikte TiKK.

## Konfliktophon

044 415 66 66

### Konfliktophon

*Rayon d'intervention : ville de Zurich*

Konfliktophon est un service de consultation auquel peuvent s'adresser tant des autochtones que des migrants lorsqu'ils rencontrent des problèmes et des conflits interculturels dans des domaines tels que la famille, le couple, le logement et le voisinage, le travail, l'école ou encore l'espace public. Les prestations de Konfliktophon comprennent un conseil téléphonique immédiat et, si le besoin s'en fait sentir, des entretiens personnels ou des médiations sur place. Les conseils dispensés visent

tant à trouver une solution à un conflit concret qu'à déployer un effet préventif. Le Konfliktophon s'adresse aussi expressément aux personnes qui se sentent victimes d'une discrimination ou d'un acte à caractère xénophobe ou raciste.

**SOS RASSISMUS**  
DEUTSCHSCHWEIZ

### SOS Rassismus Deutschschweiz

*Rayon d'intervention : Suisse alémanique*

SOS Racisme Suisse alémanique est une association qui s'engage en faveur des droits humains et contre la discrimination raciale. En tant que service d'information et d'orientation vers d'autres services, elle propose des consultations sociales et juridiques aux victimes de discrimination raciale, en particulier aux personnes originaires d'Afrique noire. Elle documente les cas qui lui sont annoncés et en informe l'opinion publique.

**STOPP** ~~racismus~~ **racismus**

### Stopp Rassismus – Nordwestschweizer Beratungsstelle gegen Diskriminierung und Rassismus (Stop Racisme – Centre de consultation contre la discrimination et le racisme Suisse nord-occidentale)

*Rayon d'intervention : cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville et de Soleure*

Stop Racisme est un centre de consultation actif dans les cantons de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, d'Argovie et de Soleure. Il s'adresse aux victimes de discrimination raciale ainsi qu'aux personnes en quête de conseils au sujet de cette problématique. Ce centre informe ses usagers des démarches, notamment juridiques, à entreprendre en cas d'agression raciste. Il soutient aussi les victimes de racisme et les accompagne sur la voie décidée en commun. En outre, il documente les incidents racistes qui sont portés à sa connaissance.



## Recueillir des données et agir pour les droits de l'homme

Le réseau de consultations pour les victimes du racisme a poursuivi son expansion en 2012 et compte maintenant onze membres. Le nombre d'incidents relevant du racisme a lui aussi progressé durant cette période, et l'augmentation du nombre de cas de violence physique est particulièrement alarmante. Ce cinquième rapport confirme aussi certaines tendances : ainsi, les incidents restent particulièrement nombreux dans le monde du travail, dans l'espace public et sur le marché du logement.

Le travail de consultation et de documentation du Réseau contribue notablement à la lutte contre la discrimination en Suisse, ce qui lui vaut une reconnaissance grandissante. Un état des lieux de la discrimination en Suisse a été publié pour la première fois l'an passé. Ce tour d'horizon, rédigé par le Service de lutte contre le racisme (SLR), se fondait notamment sur les données du réseau de consultations, soulignant par là l'importance de ce travail de recueil de données. Le SLR ne s'est cependant pas limité à mettre en évidence les tendances observées dans les incidents racistes ; il a aussi proposé des objectifs et des stratégies de lutte contre le racisme. L'un de ces buts consiste à améliorer l'accès à la justice pour toutes les victimes, et les consultations du réseau peuvent y contribuer. Le SLR demande également que la protection contre la discrimination raciale s'inscrive dans les PIC, les programmes d'intégration cantonaux : un nouveau potentiel de collaboration émerge dans ce domaine, puisqu'avec la mise en œuvre de ces programmes, les cantons seront plus nombreux à se doter de centres de consultation. Il est de toute évidence utile d'intensifier la collaboration dans le domaine des bases de données, des échanges de cas, de la mise en réseau et de la formation continue. Le réseau peut lui aussi profiter de ce genre de collaborations et en ressortir renforcé. La protection contre la discrimination est ainsi à l'aube d'une étape passionnante.

**Jürg Schertenleib**

Président de humanrights.ch

---

## Des informations indispensables et précieuses

Dans un monde idéal, il ne devrait pas être nécessaire de recenser les actes et manifestations racistes. Mais il n'en est rien. Malgré les efforts de prévention, malgré les dispositions pénales adoptées en vote populaire en 1994, la Suisse n'est pas épargnée par ce phénomène malsain, souvent insidieux, toujours blessant et insultant pour celles et ceux qui en sont victimes.

La Commission fédérale contre le racisme CFR doit donc plus que jamais poursuivre son mandat dans le cadre de la prévention, du monitoring, de la sensibilisation ou encore du plaidoyer. Mais notre mission ne peut être remplie que si nous connaissons et comprenons ce qui se passe. Nous sommes informés des événements à caractère raciste grâce aux différents partenaires qui forment le réseau de conseil aux victimes de racisme. Ces informations sont précieuses et les partenaires qui forment le réseau constituent une force indispensable.

S'agissant des partenaires, je ne peux que souhaiter, au nom de la CFR, que tous les cantons se dotent d'un lieu d'écoute et de conseil pour les victimes du racisme. Cela permettra de renforcer le soutien, de développer la prévention en tirant partie des informations et des constats faits.

Tous les actes signalés ne sont pas nécessairement racistes, mais ils sont le reflet d'un sentiment d'injustice, de discrimination, d'agression, qui doit être pris au sérieux, quelle que soit la nature des faits dénoncés. L'écoute constitue un élément crucial; cette écoute doit donc être de qualité, sans biais et sans dérive compassionnelle. L'identification et la recension des faits exigent une méthodologie claire et appliquée de façon harmonisée.

La qualité et la crédibilité des données recueillies exigent donc beaucoup de professionnalisme. La CFR, dont une part du mandat comporte le monitoring, est particulièrement intéressée au développement du réseau et à la recherche d'un haut niveau de qualité dans l'activité qu'il conduit.

Elle s'engagera dans cette démarche dans les mois et années à venir et se réjouit d'ores et déjà de voir de multiples lieux d'écoute cantonaux et régionaux rejoindre le réseau en place.

Cette préface est pour la CFR l'occasion d'exprimer sa reconnaissance aux différents partenaires et de confirmer son intérêt et son engagement pour la poursuite des activités de ce réseau.

**Martine Brunshawig Graf**  
Présidente de la CFR

## Les principaux résultats en bref

Le rapport «Incidents racistes traités dans le cadre de consultations en 2012» est la cinquième analyse suprarégionale de cas de **discrimination raciale**\* traités en consultation en Suisse. Il se fonde sur **196 cas**, recensés par 11 centres.

Il est frappant de constater, cette année aussi, que les cas annoncés proviennent pour l'essentiel de villes et de localités proches d'un centre de consultation, ce qui laisse entrevoir que les actes de racisme qui échappent à toute statistique sont nettement plus nombreux que ceux qui parviennent à notre connaissance. Force est de conclure qu'en Suisse, ces actes restent pour la plupart dans l'ombre. Les centres de consultation s'aperçoivent que signaler un acte de discrimination reste une épreuve pénible pour les victimes et leurs proches.

- La discrimination raciale se manifeste dans des domaines de l'existence à la fois nombreux et divers. Elle est particulièrement fréquente dans le monde du travail, dans l'espace public, sur le marché du logement et dans le domaine de l'école et de la formation. Une augmentation considérable des cas a en outre été observée dans les médias.
- Une fois de plus, les propos racistes sont les incidents de loin les plus nombreux. Il est par ailleurs inquiétant de voir que les cas de violence physique, les menaces et les rassemblements d'extrême droite ont augmenté.
- Les discriminations à l'encontre des personnes de couleur restent nombreuses. Les centres ont par ailleurs enregistré une hausse des incidents contre les gens du voyage.
- Dans les cas recensés cette année par les centres de consultation, ce sont les personnes originaires d'Europe centrale et d'Afrique, mais aussi les Suisses, qui ont été le plus fréquemment victimes de discrimination raciale.
- Les hommes sont plus nombreux que les femmes à s'adresser à un centre de consultation.

En 2012, le nombre de cas présentant ce que nous avons appelé «d'autres motifs» a fortement diminué. Il s'agit d'incidents qui, de l'avis des conseillers, n'ont pas de caractère raciste. Ils ne sont pas pris en compte dans la statistique générale, mais traités dans un chapitre distinct, en fin de rapport.

\* Les termes en **vert** sont définis dans le glossaire page 38.

Après la parution de quatre rapports déjà, de 2008 à 2011, voici la cinquième édition des «Incidents racistes traités dans le cadre de consultations» que publie le Réseau de consultations pour les victimes du racisme. La base de données du système de documentation et de monitoring DoSyRa ne cesse de s'améliorer et de s'étoffer. Le rapport qui en découle a trouvé sa place dans les milieux suisses de la lutte pour l'intégration et contre la discrimination et s'est aussi fait connaître d'un plus large public. Il reste une œuvre de pionnier.

L'antenne contre le racisme du CaBi, présente dans la ville de Saint-Gall, participe désormais elle aussi au monitoring. Ce sont ainsi les données de onze centres de consultation qui ont été enregistrées et analysées en 2012. Les membres actuels du Réseau desservent les régions de Zurich, Berne, Bâle, Saint-Gall, Schaffhouse, Lausanne et Bienne ainsi que le canton de Vaud. Ces prochaines années, le rapport inclura les données de services de consultation supplémentaires. Le Réseau de centres de consultation constitue déjà un pilier important du monitoring national de la discrimination raciale. Il se veut un complément d'autres inventaires du racisme, comme la «Chronologie et commentaire des incidents à caractère raciste en Suisse) ou les Rapports sur l'**antisémitisme** de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) et de la Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation (CICAD) en Suisse romande, qui puisent pour l'essentiel à d'autres sources et ne se limitent pas aux données enregistrées en consultation. Ces rapports partiels sont désormais intégrés dans le «Rapport du Service de lutte contre le racisme», qui présente un tour d'horizon du racisme en Suisse. Cette synthèse est parue pour la première fois en mars 2013 et portait sur l'année 2012.

En 2012, les incidents racistes ont augmenté par rapport à l'année précédente. A noter ici que ce rapport présente un instantané de la situation actuelle et ne prétend pas à l'exhaustivité, puisque le Réseau ne comprend pas tous les organismes auxquels peuvent s'adresser les victimes ou les témoins d'actes de racisme. Par ailleurs, les victimes renoncent souvent, pour de multiples raisons, à se rendre dans un centre de consultation et certaines régions ne disposent pas encore de centre de ce type.

Le système de documentation et de monitoring (DoSyRa) est une base de données commune qui sert tant à gérer les cas à l'interne qu'à observer l'évolution générale du phénomène. Les centres de consultation qui y participent y enregistrent leurs cas. Les données personnelles sensibles ne sont accessibles que pour le centre qui les fournit. Les autres données se présentent sous forme de profils de cas anonymisés. L'ensemble des profils est collecté puis analysé dans le présent rapport.

Les données correspondent au vécu, aux impressions et aux appréciations des victimes et des spécialistes des centres de consultation. Lors de l'enregistrement, le récit des faits est traduit en caractéristiques analytiques. Ces caractéristiques ont été définies en commun par les professionnels participant au projet. Elles sont constamment affinées.

Une fois que les centres de consultation ont enregistré tous les cas qui leur ont été signalés, humanrights.ch, qui coordonne le tout, examine l'ensemble des données afin de corriger d'éventuels éléments trop subjectifs introduits par les conseillers et conseillères. Le but est de parvenir à la plus grande homogénéité possible dans la classification des cas.



## Partie 2 Analyse des cas traités





# Les cas enregistrés en 2012

De janvier à décembre 2012, les onze centres de consultation du Réseau ont répertorié 231 dossiers classés.

Dans 35 de ces cas, les conseillers et conseillères n'ont pas pu confirmer le caractère raciste ressenti par les personnes venues chercher conseil. Ces 35 cas sont traités dans un chapitre distinct (voir page 28) Les clients et les clientes s'adressent à un centre de consultation spécialisé pour des raisons très diverses : résoudre un problème, poser des questions, mais aussi émettre des critiques envers l'action des organismes de lutte contre le racisme. Ils sont tous pris au sérieux, et leur cas est minutieusement étudié. Il leur est parfois conseillé de chercher une aide professionnelle auprès d'autres centres spécialisés, de la police, d'avocats ou encore de psychologues.

La partie principale du présent rapport se fonde sur les **196 incidents** qui, selon les centres de consultation, relevaient effectivement de la discrimination raciale. En 2012, une grande partie des cas – la moitié environ – ont été signalés par des témoins, des parents, des tiers ou des institutions, ce qui peut être interprété comme une sensibilisation croissante du public. Quant aux incidents, ils vont du **racisme** subtil ordinaire aux blessures corporelles. On constate en outre qu'en 2012 également, une part considérable des incidents traités sont associés à une forme latente et vague de **xénophobie** ou d'**intolérance**, souvent fondée sur la couleur de la peau ou l'origine (supposée).

## Nombre de cas enregistrés :

2008 : 87 cas, enregistrés par 5 centres membres  
2009 : 162 cas, enregistrés par 5 centres membres  
2010 : 178 cas, enregistrés par 7 centres membres  
2011 : 156 cas, enregistrés par 10 centres membres  
2012 : 196 cas, enregistrés par 11 centres membres

## Personnes venues consulter

Un nombre considérable d'incidents (44) ont été signalés par des témoins ; dans près de la moitié des cas, ces derniers sont suisses. Une fois de plus , d'autres cas ont été rapportés par des membres de la parenté ou des connaissances des victimes, ainsi que par des représentants d'institutions privées ou publiques, qui ont contacté un centre de consultation et fourni des données sur des incidents.

La prise de contact se fait la plupart du temps par courrier électronique ou par téléphone. Il faut souvent commencer par établir une relation de confiance avec la personne avant de pouvoir procéder à un véritable entretien de conseil personnel.

Figure 1

### Premier contact

N = 196

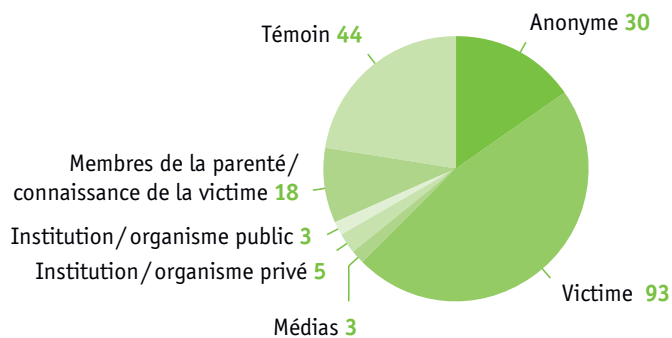
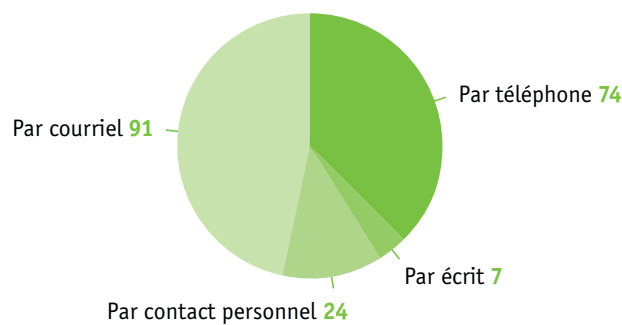


Figure 2

### Prise de contact

N = 196



## Prestations fournies par les centres de consultation

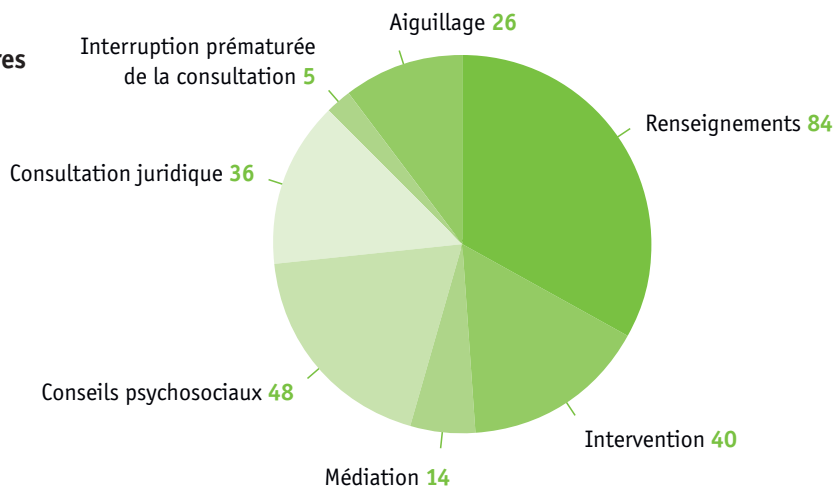
Les personnes venues chercher conseil ont bénéficié de diverses prestations allant du simple conseil aux interventions d'une certaine ampleur, en passant par des consultations juridiques complexes. Le nombre de prestations fournies (253) est très proche de celui des années précédentes. En 2012, on constate une augmentation des demandes de renseignements, alors que les autres prestations sont restées constantes. Les consultations psychosociales, les médiations et les interventions, trois types de prestations chronophages, sont restés à un niveau élevé.

Pour les interventions et les médiations, les centres de consultation ont atteint une fois encore les limites de leurs possibilités en raison de la modestie de leurs budgets et de leur dotation en personnel. Cela est d'autant plus vrai dans les cas qui nécessiteraient un accompagnement sur une longue période. Il arrive en outre souvent qu'un cas exige une combinaison de plusieurs prestations.

Figure 3

### Prestations des centres de consultation

N = 253 (plusieurs réponses possibles)



#### Evolution des prestations fournies :

2008 : n = 97 (5 centres membres)  
2009 : n = 174 (5 centres membres)  
2010 : n = 265 (7 centres membres)  
2011 : n = 254 (10 centres membres)  
2012 : n = 253 (11 centres membres)

# Description des incidents racistes

## Milieu dans lequel est survenu l'incident

En 2012, des discriminations ont été enregistrées dans tous les milieux répertoriés, sauf dans celui de la publicité. Par ailleurs, six incidents se sont produits dans d'autres domaines que ceux définis dans la base de données. Le nombre de cas par catégorie s'est établi à un niveau proportionnellement un peu plus élevé qu'en 2011.

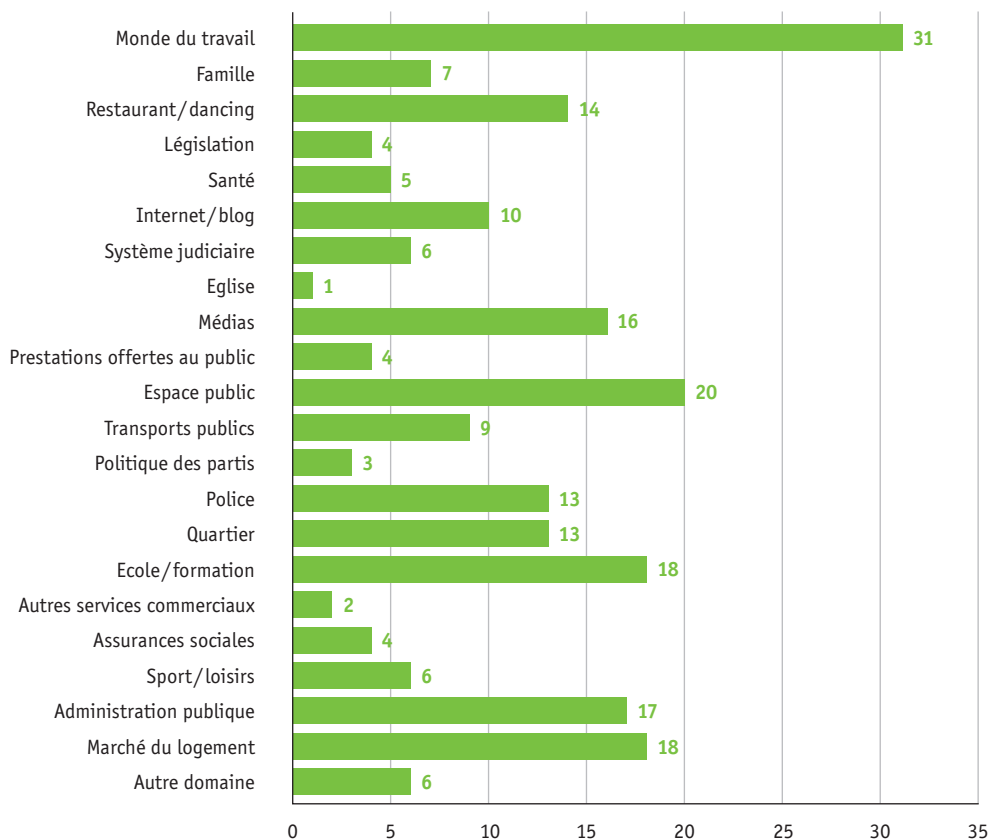
Comme dans les rapports des quatre années précédentes, les incidents ont été particulièrement nombreux dans le monde

du travail (31), l'espace public (20) et le marché du logement (18). Parmi les 31 cas du monde du travail, 23 tenaient d'une forme de xénophobie qui n'a pas été précisée. Soulignons l'augmentation constatée dans les médias (16 cas, soit 11 de plus qu'en 2011) et la diminution des cas relevés dans la politique des partis (3 cas, soit une diminution de 10). En ce qui concerne les médias, près de la moitié des cas relevait de la diffamation, motivée dans neuf cas par de l'**antigitanisme**.

Figure 4

### Milieu dans lequel est survenu l'incident

N = 227 (plusieurs réponses possibles)



---

Nous avons par ailleurs constaté que les incidents concernant le marché du logement ont presque exclusivement pris la forme d'une discrimination très directe, la plupart du temps de nature relationnelle, et non structurelle. Dans ces cas, des individus ont abusé de leur pouvoir personnel, un comportement qui, à notre connaissance, n'a généralement pas été cautionné par les entreprises qu'ils représentaient.

**Exemple tiré du marché du logement :**

La personne venue chercher conseil, un réfugié statuaire érythréen, a déposé une demande de location. Ne recevant aucune nouvelle, il appelle la personne responsable. Celle-ci lui explique que l'appartement ne lui a pas été accordé, car « on ne veut pas de parasites comme locataires ».

Suite donnée : la victime souhaitait seulement signaler le cas.

**Deux exemples de discrimination de la part des médias :**

Plusieurs lecteurs et lectrices jugent discriminatoire un article de presse traitant de la présence des Roms en Suisse, et en particulier la publication d'une photo tirée de son contexte. Les témoins se renseignent sur les possibilités d'introduire une action en justice. Le Conseil suisse de la presse reçoit lui aussi de nombreuses plaintes à ce sujet.

Suite donnée : le Conseil suisse de la presse admet les plaintes qui lui ont été présentées.

Un article « humoristique » paru dans un journal régional montre une photo d'Asiatiques et se moque de leurs « yeux bridés ». Un témoin s'enquiert par courrier électronique du cadre juridique susceptible de s'appliquer à de telles représentations.

Suite donnée : une plainte est déposée auprès des instances judiciaires cantonales.

## Forme de discrimination

Une fois de plus, les propos racistes sont l'incident le plus souvent enregistré durant l'année sous revue (66, soit une augmentation de 12). Les propos discriminants ont été principalement proférés dans le monde du travail (10), le marché du logement (9), les administrations publiques (9), l'espace public (8), le domaine de l'école et de la formation ou encore le quartier de résidence (7).

Les inégalités de traitement dans le monde du travail (21) et sur le marché du logement (20) ainsi que les refus de prestations publiques restent fréquents. Parmi les formes de discrimination souvent observées les années précédentes, seuls les cas de propagande raciste ont diminué.

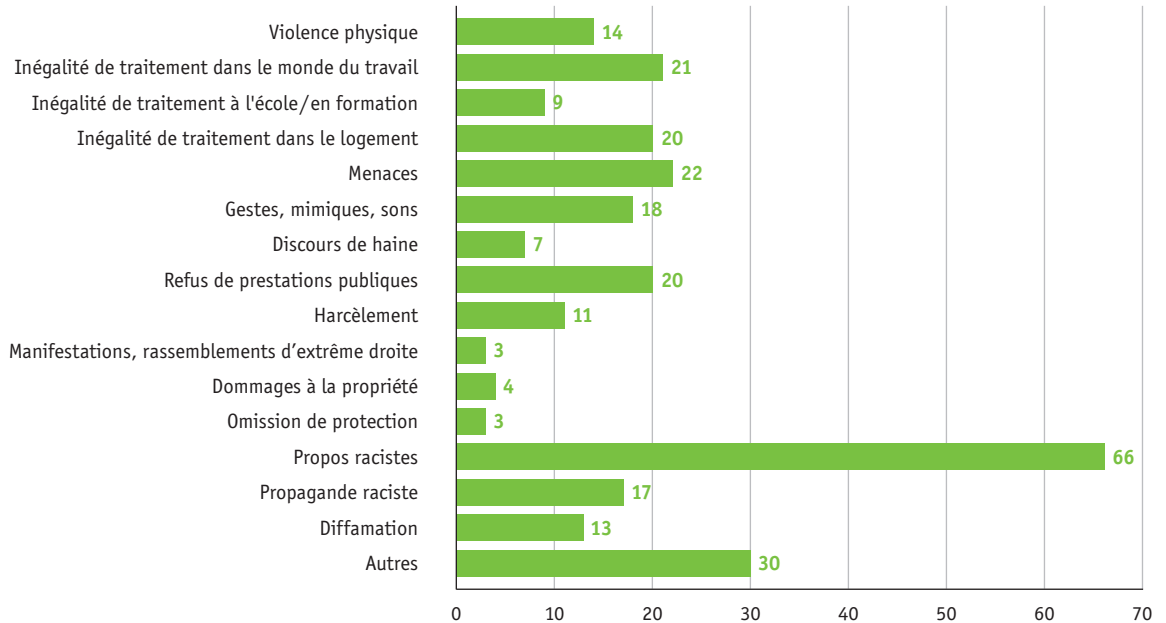
En 2012, on enregistre une augmentation des incidents particulièrement graves :

- 14 atteintes à l'intégrité corporelle (+9), dont quatre se sont passées dans des quartiers d'habitation, quatre avec participation de la police, trois dans des cafés ou restaurants et trois dans l'espace public.
- 22 menaces (+8) et
- trois manifestations ou rassemblements d'extrême droite (+3).

Figure 5

### Forme de discrimination

N = 278 (plusieurs réponses possibles)



---

#### **Exemples de menaces racistes :**

Sur la page internet d'un rappeur suisse, on trouve, parmi les messages du blog, une grande quantité de menaces antisémites et d'incitations à la haine publiées par des tiers. Un usager dénonce les faits. Suite donnée: le centre de consultation dispense des conseils au client; on l'informe notamment de la possibilité de transmettre ce cas au SCOCI, le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet.

Une personne signale que lors d'un match de football, des supporters serbes ont brûlé un drapeau albanais et proféré des menaces et des appels à la haine.

Suite donnée: le client obtient des conseils sur les voies de droit à disposition en vertu de l'art. 261 bis CP. Une plainte pénale est déposée.

#### **Exemple de refus de prestations publiques discriminant :**

Un centre de consultation est informé anonymement que dans le restaurant XY, une pancarte annonce : « Pas d'Arabes, pas d'Africains noirs (à part les habitués) et des Yougos uniquement en infime quantité. » Suite donnée : à la suite de l'intervention du centre de consultation, le propriétaire licencie la personne reconnue responsable d'avoir mis la pancarte.

#### **Exemple de discrimination verbale :**

La victime, Monsieur Z, se rend à une vente aux enchères en compagnie de son fils. Le propriétaire des articles mis en vente, Monsieur W, est impoli et ne fait voir sa marchandise qu'à contrecœur. Quand, le soir, Monsieur Z appelle Madame W pour avoir des informations supplémentaires, il entend Monsieur W en arrière-fond, qui jure à voix haute contre ces « Yougos et cesétrangers de merde. » La conversation doit être interrompue.

Suite donnée: mise en demeure de prendre position, Madame W prend contact et s'excuse du comportement de son mari. Monsieur Z accepte ses excuses.

## Motif de la discrimination

Durant l'année 2012, les victimes ont été très nombreuses à se sentir discriminées par des actes xénophobes (109 cas). Les conseillers et conseillères ont eux aussi détecté plus souvent qu'en 2011 la xénophobie comme motif de discrimination (89). Ils ont en revanche retenu moins souvent le **racisme anti-Noir** que les victimes présumées (34 contre 43) : dans neuf cas, ils ont estimé que la discrimination subie se fondait sur un autre motif. Quant à la discrimination contre les personnes ayant un mode de vie nomade, elle a nettement augmenté (13 cas, soit

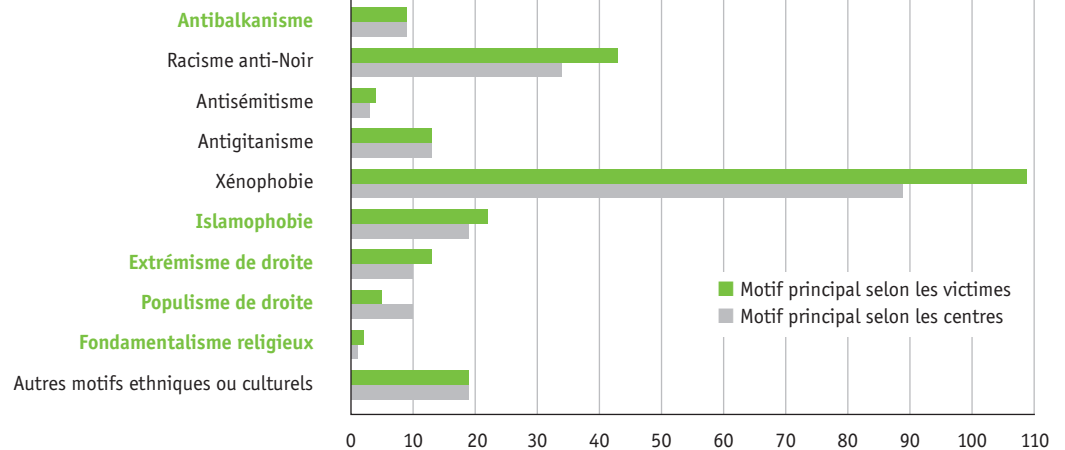
une augmentation de 11). Les conseillers ont en revanche traité légèrement moins de cas relevant du populisme de droite que l'année précédente. Les cas en lien avec l'extrême droite ont par contre connu une nouvelle recrudescence.

Dans dix cas, les conseillers ont retenu qu'il y avait discrimination multiple : ces cas présentaient, outre la discrimination raciale, un comportement hostile envers les défavorisés (5 cas), un comportement sexiste (3), de la diffamation d'un adversaire politique (1) et une autre forme d'hostilité (1).

Figure 6

### Motif de la discrimination

N = 207 (plusieurs réponses possibles)



### Motif de la discrimination – évolution par rapport à l'année précédente :

	(2010 →) 2011	(2011 →) 2012
Antibalkanisme	En hausse (+)	En baisse (-)
Racisme anti-Noir	En hausse (+)	En baisse (-)
Antisémitisme	En hausse (+)	En baisse (-)
Antigitanisme	En hausse (+)	En hausse (+)
Xénophobie	En baisse (-)	En hausse (+)
Islamophobie	En hausse (+)	En hausse (+)
Extrémisme de droite	En hausse (+)	En hausse (+)
Populisme de droite	En baisse (-)	En baisse (-)
Fondamentalisme religieux	En hausse (+)	En hausse (+)
Autres motifs ethniques ou culturels	En hausse (+)	En hausse (+)



---

**Deux exemples de cas de racisme anti-Noir:**

La cliente trouve dans le tram des tracts qui glorifient le tueur norvégien Anders Breivik et incitent à la haine contre les Noirs.

Suite donnée: la cliente signale l'incident à un centre de consultation et dépose plainte contre inconnu en présentant les preuves prises sur les lieux.

Des témoins signalent avoir reçu des tracts à contenu raciste, distribués à tous les ménages de la région; il y est notamment affirmé: « Des viols sont commis presque tous les jours, dans 81 % des cas par un Noir. »

Suite donnée: les témoins ne souhaitent que signaler le cas et sont satisfaits que leur déclaration ait été enregistrée.

**Exemple de discrimination multiple (antisémite et sexiste):**

La victime est prise à partie par des skinheads lors d'une promenade. L'un d'entre eux lui dit entre autres que sa poitrine est laide et qu'elle ferait mieux de retourner en Israël.

Suite donnée: faute de témoins, la cliente renonce à déposer plainte.

## Type de conflit

Ce chapitre fournit des indications sur le cadre structurel dans lequel les incidents signalés se sont produits. Il n'a toutefois pas toujours été possible d'identifier et d'enregistrer ce cadre de manière univoque.

- Les conseillers et conseillères ont estimé être en présence d'une **discrimination directe** dans 109 cas, dont plus de la moitié dans des situations de type interpersonnel. Quant à la **discrimination indirecte**, elle est bien moins souvent signalée (52 fois).
- Dans 118 cas, les acteurs impliqués étaient des **particuliers**, et dans 51 cas des acteurs **publics**.
- Un facteur **structurel** sous-tendait la discrimination dans 64 cas, contre 78 cas où l'incident était davantage de type **interpersonnel**.
- Dans 81 cas présentant une **relation de pouvoir**, les auteurs présumés ont profité de leur position. Dans 59 cas par contre, aucun abus de pouvoir n'a été signalé.

Une analyse approfondie des cas montre que sur les 118 incidents impliquant des particuliers, 59 étaient de type interpersonnel et 31 de type structurel (dans les 28 cas restants, il n'a pas été possible de déterminer si le comportement discriminant avait été de type interpersonnel ou structurel). Des particuliers ont abusé de leur pouvoir dans 44 cas, contre 50 autres cas dans lesquels il n'y a pas eu abus de pouvoir (pour les 24 incidents restants, il n'a pas été possible de savoir s'il y a eu abus de pouvoir ou pas).

Parmi les 51 incidents impliquant des acteurs publics, 32 présentaient une composante structurelle déterminante pour la discrimination, et 14 une composante interpersonnelle (pour les 5 cas restants, le caractère structurel ou interpersonnel n'a pas pu être défini). Dans 36 cas, les acteurs étatiques ont abusé de leur pouvoir, et ils ne l'ont pas fait dans 6 cas (pour les 9 incidents restants, il n'a pas été possible de savoir avec certitude s'il y avait eu abus de pouvoir ou pas). Il est frappant de constater ici que 20% des cas où il y a effectivement eu abus de pouvoir sont survenus dans le monde du travail.

### Exemple de discrimination directe fondée sur l'islamophobie :

Une cliente, qui a déposé une demande de location pour un appartement, est informée qu'il ne lui serait pas loué. Ce refus est « justifié » par des affirmations discriminatoires, faites par oral.

Suite donnée : contacté, le centre de consultation intervient. Le collaborateur de l'agence immobilière fait preuve d'impolitesse envers le conseiller du centre. Celui-ci prend contact avec le responsable de l'agence, qui justifie le refus en disant qu'il ne loue pas d'appartement à des gens issus de « ces milieux ». La cliente ne souhaite pas poursuivre l'intervention et rompt le contact avec le centre de consultation.

# Données concernant les victimes

## Provenance des victimes

Comme en 2011, de nombreux cas ont été signalés par des tiers, c'est-à-dire par des témoins. Cette circonstance, ajoutée à la volonté de certaines personnes de rester anonymes, explique la proportion relativement élevée de cas (89) pour lesquels la provenance de la victime n'est pas connue.

Si les victimes de discrimination raciale sont souvent d'origine européenne, cela s'explique par le fait que la grande majorité de la population étrangère résidant en Suisse vient des pays de l'Union européenne, des Balkans et de la Turquie. Que

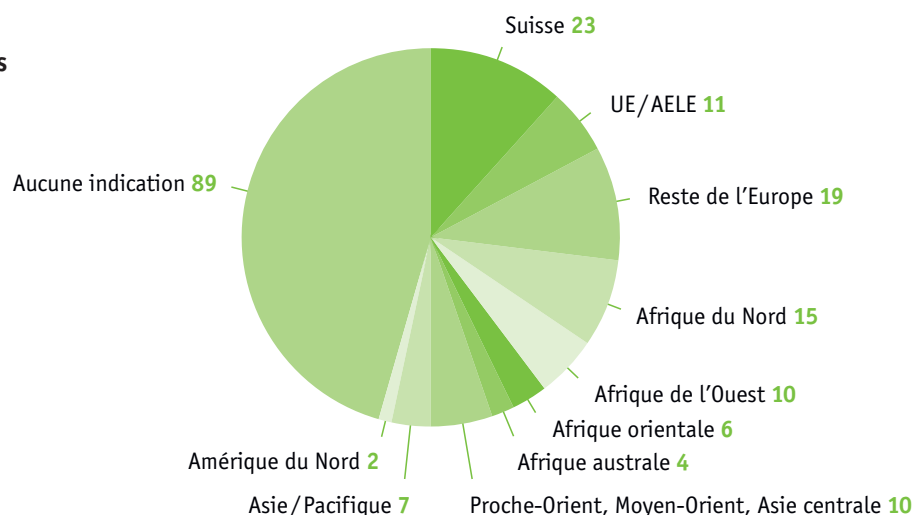
les individus provenant d'Afrique y soient si fortement représentés – Afrique du Nord (15), Afrique orientale (6), Afrique de l'Ouest (10), Afrique australe (4) – montre par contre qu'ils sont proportionnellement bien plus souvent victimes de discrimination, étant donné leur présence bien moindre au sein de la population.

Parmi les victimes, on ne trouve en 2012 aucune personne venant des Caraïbes, d'Amérique latine, d'Océanie ou d'Amérique centrale.

Figure 7

### Provenance des victimes

N = 196



#### Exemples de discriminations fondées sur la provenance :

**Une femme contacte un centre de consultation, car son mari d'origine tunisienne s'est vu refuser l'entrée au bar M. Le videur s'était justifié en affirmant que son chef ne voulait pas d'Arabes dans son club.**

Suite donnée : dans une prise de position, l'établissement nie avoir refusé l'accès à la victime. Le centre de consultation a pris contact avec la police du commerce et observe la situation.

**La victime, turcophone, s'est entendu dire par un collègue de travail que le turc est une langue nulle et insupportable.**

Suite donnée : la cliente a été informée des possibilités juridiques ; on ignore toutefois si elle a entrepris d'autres démarches.

## Statut juridique des victimes

Pour 76 incidents, soit moins de la moitié des cas, les victimes ont indiqué de quel type d'autorisation de séjour ou d'établissement elles sont en possession. Ce n'est pourtant souvent pas sur le statut juridique, mais bien sur la provenance étrangère – ou supposée telle – que se fonde l'inégalité de traitement. Ainsi, il est souvent arrivé que des titulaires de passeports suisses, dont on avait présumé qu'ils étaient étrangers ou qu'ils avaient un autre type de statut, aient été victimes d'actes racistes.

Comme les années passées, les centres de consultation ont indiqué qu'ils sont davantage sollicités par des titulaires d'un passeport suisse ou d'une autorisation d'établissement (permis C) ou de séjour (permis B) que par des requérant-e-s d'asile, des personnes bénéficiant d'une admission provisoire ou des sans-papiers. Il s'agit d'individus résidant en Suisse de-

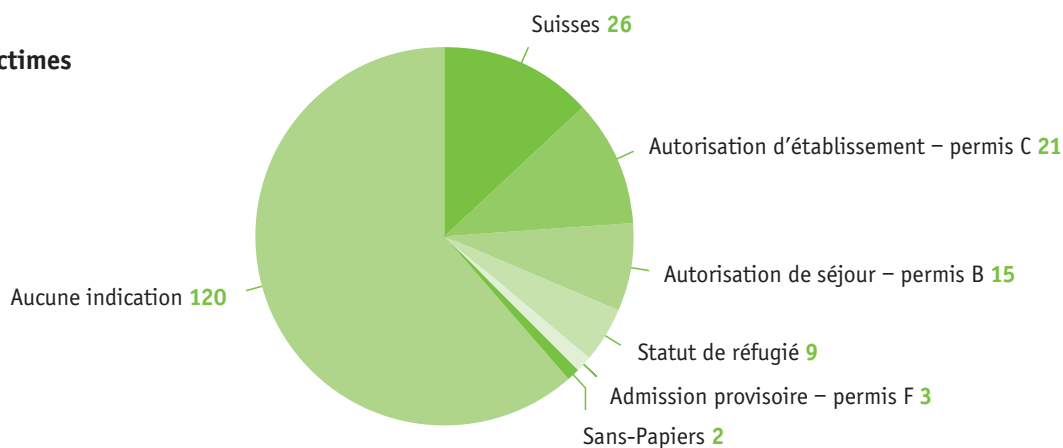
puis longtemps, ou qui y sont nés. Ces personnes disposent d'un important réseau de relations sociales sur place, sur lequel elles peuvent compter en cas de besoin. En général, elles savent mieux réagir en cas de discrimination, et signalent plus facilement un incident à un centre de consultation qu'un immigré récemment arrivé, encore peu intégré et maîtrisant mal la langue locale. Toutefois, les réponses des centres de consultation laissent entrevoir qu'ils supposaient ou savaient même que certaines victimes avaient en fait un statut précaire, qui ne figure toutefois pas dans la statistique, car les victimes s'opposaient à son enregistrement.

L'analyse tant de la provenance des victimes que de leur statut juridique montre que les individus résidant en Suisse ne sont pas à l'abri du racisme, quels que soient leur nationalité, leur statut juridique et leur provenance.

Figure 8

### Statut juridique des victimes

N = 196



#### Exemple de discrimination en raison du statut juridique :

L'enseignante qui signale le cas a appris, de la bouche des élèves de son cours d'intégration, qu'ils ne sont pas admis dans plusieurs établissements en raison de leur permis (F ou N).

Suite donnée: le centre recueille ces cas et des cas similaires et prendra contact avec ces établissements en 2013.

---

## Age et sexe des victimes

La grande majorité des personnes venues consulter a plus de 25 ans. Une majorité moins nette est de sexe masculin.

### Exemple d'incident impliquant des jeunes :

Une assistante sociale en milieu scolaire a besoin d'un suivi à la suite d'un incident. Lors d'une manifestation sportive, un écolier a en effet été agressé verbalement et physiquement par plusieurs de ses camarades.

Suite donnée: durant la consultation, l'assistance sociale explique qu'il s'agit d'un cas plus complexe qu'il n'y paraît et que, contrairement à ce qu'elle supposait, des incidents semblables s'étaient déjà produits. Elle invite ensuite le directeur et le corps enseignant de l'école à réaliser un projet scolaire sur la discrimination.

# Données concernant les auteurs présumés

---

Les centres de consultation reçoivent peu d'informations sur les auteurs de discrimination raciale. Durant l'année 2012, victimes, témoins et proches ont fourni dans 23 cas seulement des données sur les auteurs présumés. Sur ces 23 cas, quatorze sont de nationalité suisse.

**Exemple d'incident pour lequel on dispose de données sur les auteurs présumés :**

Plusieurs locataires d'un immeuble locatif demandent de l'aide par écrit au centre de consultation. Ils rapportent qu'ils essuient régulièrement des propos racistes et vulgaires proférés par une des familles voisines.

Suite donnée: en proposant une médiation, le centre de consultation parvient à amener les parties à un échange.

## Cas présentant d'autres motifs

Dans 35 cas, le personnel des centres de consultation a estimé qu'il n'était pas en présence d'actes de racisme à proprement parler. Le nombre de cas a pour la première fois diminué dans cette catégorie, qui enregistrait auparavant une augmentation d'année en année.

Puisqu'une consultation a eu lieu et que les centres de consultation y ont consacré du temps, nous faisons ci-après une analyse concise de ces cas.

Les personnes venues consulter considéraient avoir subi une discrimination raciale. Leur persistance à estimer avoir été victimes de discrimination raciale peut être attribuée aux actes discriminatoires qu'elles ont subis par le passé, à une foule d'autres problèmes, mais aussi à une forte susceptibilité à cette thématique.

Ces clients ont souvent eu l'impression d'avoir eu à faire à de la xénophobie (19 cas) ou à un cas de racisme fondé sur un autre motif, ethnique ou culturel (9 cas). Dans onze cas, ils ont eu la sensation de subir une discrimination multiple comprenant notamment un acte raciste. Ces cas se sont eux aussi produits dans les milieux les plus divers. Il est frappant de constater que des actes de discrimination raciale sont attribués à l'administration publique dans neuf de ces cas non confirmés, que cinq ont eu lieu dans le monde du travail et cinq autres dans l'espace public. Ces usagers considéraient avoir subi des propos discriminatoires (7), une inégalité de traitement dans le monde du travail (4) et, toujours plus souvent (12 fois), une forme de discrimination qu'elles n'ont pas su définir précisément.

Les centres de consultation ont non seulement informé et conseillé ces clients, mais ils les ont aussi aiguillés vers d'autres services spécialisés et leur ont proposé des consultations psychosociales.

### Nombre de cas présentant d'autres motifs, par année :

2008 : 4 cas, recensés par 5 centres membres

2009 : 35 cas, recensés par 5 centres membres

2010 : 52 cas, recensés par 7 centres membres

2011 : 75 cas, recensés par 10 centres membres

2012 : 35 cas, recensés par 11 centres membres





## Partie 3 **Considérations finales**

# Conclusion des centres de consultation

Les centres de consultation s'expriment ici, dans leur optique, sur l'évolution enregistrée en 2012.

## **Antenne Unis contre le racisme de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière de Schaffhouse (OSEO SH)**

Gérée par l'OSEO SH, l'antenne Unis contre le racisme de Schaffhouse est très peu sollicitée, pour des raisons qui restent obscures. Si l'antenne est sans aucun doute trop peu connue, tout laisse aussi penser que le service de consultation juridique pour requérant-e-s d'asile et étrangers, lui aussi hébergé par l'OSEO Schaffhouse, se charge directement de certains cas potentiels, car cette organisation à bas seuil est bien connue dans les milieux des migrant-e-s.

## **Antenne et centre de consultation SOS Racisme/Rassismus de MULTIMONDO**

Les 17 personnes ayant consulté SOS Racisme/Rassismus provenaient à raison de 71% du canton de Berne. En 2012, la plupart des cas se rapportaient aux domaines de l'administration et des prestations publiques; parmi eux, deux incidents concernaient des rapports avec la police. Trois cas relevaient du marché du logement et trois autres de l'espace public. Des actes racistes ont aussi été signalés dans les domaines de l'Internet, de la restauration, de la santé et du travail. Tout comme en 2011, les deux tiers des personnes venues consulter étaient des hommes francophones relativement bien intégrés.

En 2012, nous avons été surpris par le nombre élevé de requérant-e-s d'asile et de sans-papiers venus signaler un incident. Dans la plupart des cas, l'acte de discrimination visait des étrangers et étrangères ou des personnes de couleur. Par ailleurs, les cas de discrimination multiple ont été nombreux. Nous avons aussi été frappés par le grand nombre de cas où les usagers estimaient que leurs droits fondamentaux avaient été foulés aux pieds ou se sentaient victimes d'une discrimination généralisée. Plusieurs personnes, n'en pouvant plus psychologiquement, ont eu besoin d'une prise en charge psychologique.

Dans douze cas, c'est la victime présumée qui s'est adressée à notre antenne, dans trois cas, des témoins et dans deux cas

d'autres personnes. Les usagers nous ont contactés sur place, par téléphone et par courriel à peu près dans les mêmes proportions. Ils voulaient pour la plupart des renseignements, des conseils juridiques ou une consultation psychosociale. Un nombre étonnamment élevé d'entre eux souhaitait entrer en contact avec les médias, seule une minorité demandant que l'antenne intervienne ou fasse office de médiateur. S'agissant de la forme de discrimination, nous avons recensé en premier lieu des agressions verbales, suivies de refus de prestations, de gestes, de mimiques, d'atteintes à l'intégrité physique et d'inégalités de traitement sur le marché du logement. En ce qui concerne le type de conflit, ce sont les incidents de nature interpersonnelle qui ont prédominé, notamment dans les rapports avec des agents publics. Une majorité des cas constituait un abus de pouvoir.

## **Bureau cantonal vaudois pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)**

En 2012, le BCI a développé un pôle de compétence de prévention de la discrimination avec un pourcentage de travail significatif et dans la perspective de renforcer ce pôle dans le cadre de la convention entre la Confédération et le canton de Vaud (2014-2017) pour le programme d'intégration cantonal PIC. Dans ce contexte, le BCI a aussi défini les domaines de travail pour la protection de discrimination. Le BCI continuera à appuyer des projets communs avec d'autres partenaires, comme cela a été le cas en 2012 avec la campagne latine de lutte contre le racisme, pendant laquelle le BCI a cofinancé plus de cinq projets déposés et réalisés par les communes et les différents partenaires. Le BCI mettra en place des formations de sensibilisation dans le domaine de la lutte contre la discrimination et le rapprochement réciproque entre les Suisses et les étrangers. Les formations seront destinées à l'administration ainsi qu'aux autres structures non étatiques du canton de Vaud. En 2012, des efforts ont été faits pour élargir les connaissances en matière de discrimination, permettant de préciser les méca-

nismes, les mesures et de développer des indicateurs dans le but d'assurer des suivis individuels et d'évaluer leur efficacité.

Le BCI en 2012 a été sollicité pour suivre différents cas touchant des domaines et des personnes d'origines différentes. Nous avons fourni des prestations liées aux conseils, informations, orientations, préparation des dossiers ainsi que des rédactions de texte de médiations pour certains cas.

Par rapport à l'année précédente, nous observons une augmentation des cas signalés au BCI. Une partie importante des incidents relevant de la discrimination ont eu lieu dans le domaine de l'habitat, suivi par le domaine de travail. Un renforcement des compétences et des ressources est l'objectif du BCI à partir de l'année 2014.

#### **Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)**

Le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) a continué en 2012 à offrir les prestations spécifiques mises en place au cours du second semestre 2011 en matière d'accueil en cas de situation raciste. Sans l'effet « nouveauté » et avec des ressources limitées cette année, il faut noter une diminution des usagers qui ont recouru à des conseils spécifiques liés à une situation précise vécue.

Six usagers, d'origine avant tout extra-européenne, aussi bien des hommes que des femmes, se sont adressés à notre permanence pour des situations liées à diverses thématiques, avec une prépondérance de situations vécues dans le monde du travail. Il est intéressant de noter que la diffusion de textes racistes sur Internet ou la publication d'une brochure officielle peu sensible aux questions liées à l'interculturalité nous ont été signalés par des personnes de nationalité suisse – l'une d'entre elles avec un passé migratoire. Pour la première fois aussi, nous avons eu affaire à une situation exceptionnelle, celle du refoulement d'un citoyen suisse d'origine africaine à l'entrée d'un pays asiatique. Par ailleurs, le BLI a aussi été contacté pour une situation tendue dans une classe.

La diminution des cas spécifiques a été compensée par des activités de sensibilisation touchant le grand public: forma-

tions en matière de prévention du racisme dans les quartiers, ou formations sur mesure réalisées à l'attention des ONG et des instituts de formation. La publication « I love mes voisins » mettant en évidence la prévention du racisme dans le but de favoriser une meilleure cohabitation dans les quartiers a rencontré beaucoup de succès et est systématiquement distribuée par le Service du logement dès qu'un nouveau contrat de location est signé. L'articulation du travail de la permanence avec les activités plus larges de sensibilisation par le biais de formations et de publications semble prometteuse à moyen terme.

#### **Centre antiraciste CaBi**

Les clients se sont adressés à notre centre par téléphone ou par courriel, car le site Internet remanié de CaBi ([www.cabi-sg.ch](http://www.cabi-sg.ch)) leur permet d'avoir directement accès aux conseillères et aux conseillers. Le centre est intervenu dans un cas de racisme dans la presse et s'est entretenu avec les personnes liées à un cas de discrimination survenu dans l'espace public. Par ailleurs, il a aiguillé quelques clients vers d'autres structures.

Contrairement aux autres années, il n'a pas suivi de dossiers ni conseillé de victimes dans la durée, se contentant de dispenser des conseils ponctuels, notamment sur des refus d'entrée dans des établissements, des discriminations supposées de la part de l'administration et des refus de prestations des assurances sociales. Le centre de consultation a été sollicité pour élaborer une unité didactique et pour participer à un projet d'égalité des chances dans la santé. Lors de la semaine antiracisme de mars 2012, il a tenu un stand d'information et sondé les passant-e-s sur le sujet. A l'occasion de la journée interculturelle du 16 juillet 2012, il a effectué de nouveaux sondages, qui ont mis à jour une grande variété de façons de percevoir le sujet de la discrimination raciale. Il prévoit d'organiser des séances avec les associations locales de migrant-e-s, afin de mieux se faire connaître. Par ailleurs, il s'est entretenu avec des représentant-e-s du canton de Saint-Gall sur la mise en œuvre des objectifs légaux en matière de protection contre la discrimination.

Nous nous félicitons de l'adhésion de Saint-Gall à la Coalition des villes contre le racisme en décembre 2012, car les actions que nous avons réalisées ces dernières années ont contribué à ce succès.

### **Commission fédérale contre le racisme (CFR)**

En 2012, nos services de conseil ont été beaucoup sollicités à la suite de la parution, dans la Weltwoche no 14/2012 du 5 avril 2012, d'un article sur la criminalité des Roms en Suisse, qui a aussi défrayé la chronique à l'étranger. C'est surtout l'image de la page de titre, prise au Kosovo et montrant un enfant rom s'amusant avec un pistolet jouet, qui nous a valu de nombreuses prises de contact. Plusieurs témoins, ainsi qu'une personne qui connaissait les circonstances dans lesquelles la photo avait été prise, ont demandé à être informés des possibles actions en justice.

Des victimes signalent aussi souvent à la CFR des actes survenus à l'étranger. Il peut s'agir par exemple de limitations de la liberté de déplacement dans l'espace Schengen, dont sont victimes des personnes disposant des permis nécessaires, ou d'actes de harcèlement raciste perpétrés par des voisins. Il est utile de savoir que la plupart de nos pays voisins disposent de centres de consultation nationaux ou régionaux compétents, ou encore de services de médiation nationaux, à qui le secrétariat de la CFR peut transmettre les cas. Les actes de violence recensés lors de contrôles d'identité réalisés par des polices cantonales ou des agents de sécurité privés, ainsi que les refus d'entrée, ont de nouveau bien occupé nos services. On nous a aussi régulièrement signalé des situations où les victimes souffraient d'un climat xénophobe généralisé dans leur commune ou au travail. Si des propos et des actes xénophobes et dénigrants sont courants dans ces espaces et acceptés par la majorité, la victime en est très profondément atteinte. Nous concluons qu'il y a discrimination institutionnelle lorsque la direction d'une institution qui en est le théâtre s'accommode de cette attitude et n'agit pas pour l'empêcher.

### **gggfon – Unis contre le racisme et la violence**

Les actes de discrimination raciale signalés à gggfon se sont produits dans divers domaines. Il est frappant de constater que les victimes étaient principalement des personnes de couleur ou des ressortissants présumés balkaniques. Lors du premier semestre, nous avons recensé une nette hausse de cas liés à l'extrémisme de droite. Il s'agissait de groupuscules arborant des symboles d'extrême droite, de graffiti symboliques ainsi que d'atteintes à l'intégrité physique et de menaces envers des «étrangers», des personnes ayant des opinions minoritaires, des enseignants et des parents de jeunes fréquentant des milieux d'extrême droite. Si nous ne savons pas exactement quelles sont les causes de cette augmentation, le fait que les adeptes de l'extrême droite s'exhibent davantage et n'hésitent pas à exprimer violemment leurs opinions nous montre que nous devons rester vigilants.

En 2012, nous avons de nouveau été sollicités pour des refus d'entrée dans des lieux de loisirs, une discrimination qui touche principalement des hommes d'Afrique du Nord. Le gggfon a aussi reçu des plaintes pour des actes discriminatoires de la part des autorités. Dans ces cas, il est souvent difficile d'établir si nous sommes réellement en présence d'un acte de discrimination ou s'il ne s'agit que d'un ressenti subjectif. S'entretenir avec les deux parties, en même temps si possible, contribue souvent à la résolution du conflit. Il arrive aussi que l'utilisateur ne souhaite pas d'intervention, mais nous soit reconnaissant d'avoir pu relater l'incident. On nous a également signalé des contenus racistes ou xénophobes sur des sites Internet ou dans des articles de journaux. Etant donné que les serveurs qui hébergent ces sites sont souvent situés dans des pays où la liberté d'opinion prime l'interdiction de la discrimination, les interventions sont très rarement couronnées de succès. Nous avons en revanche pu exercer une influence positive dans certains cas en lien avec les médias. Le chemin vers une communication dénuée de discrimination est encore long, et nécessite un important travail d'information et de sensibilisation.

### **TiKK – Centre de compétence pour les conflits interculturels**

Les cas répertoriés en 2012 par notre service ont augmenté par rapport à l'année précédente. S'avérant complexes, plus de la moitié de ces consultations ont exigé une intervention et ont occasionné entre huit et 34 heures de travail. Si nous avons pu régler rapidement un quart des cas par téléphone, un autre petit quart a nécessité plusieurs heures, entre classification et résolution de l'incident.

En règle générale, nos interventions ont porté leurs fruits. Après avoir dûment établi les faits, TiKK prend contact avec les auteurs et met en route une démarche de médiation, essentielle pour les victimes. En effet, celles-ci voient que la discrimination est reconnue et, dans le meilleur des cas, obtiennent des excuses et une réparation de l'auteur des faits. Nous parvenons souvent à sensibiliser les auteurs à la thématique et à mettre en marche des démarches d'apprentissage internes afin d'éviter que des incidents de ce genre ne se reproduisent.

Des incidents nous ont été signalés dans les domaines de l'administration publique, du travail, de l'école, du logement, de la police et de l'espace public, ce qui montre qu'aucun domaine central de notre vie n'est à l'abri de la discrimination raciale. Dans la plupart des cas signalés, auteur et victime se trouvent dans une relation de pouvoir fortement dissymétrique, de sorte que de nombreux usagers se sentaient impuissants, humiliés et privés de leur droit à la justice.

Les victimes étaient généralement des personnes relativement bien intégrées, qui travaillaient et vivaient en Suisse depuis longtemps (permis C et naturalisés), mais dont le niveau socio-économique était plutôt bas. Si elles provenaient de divers pays, elles étaient toutefois majoritairement originaires d'Etats du troisième cercle (Maroc, Brésil, Turquie, Sri Lanka, Sud-est de l'Europe).

### **Konfliktophon**

Konfliktophon est un centre de consultation de la Ville de Zurich qui s'adresse aux victimes de conflits interculturels entre

autochtones et migrant-e-s et aux victimes d'actes de xénophobie et de discrimination raciale.

En 2012, un quart environ des cas présentaient des aspects xénophobes et discriminatoires. Plus de la moitié des victimes qui nous consultaient à cet égard étaient des requérant-e-s d'asile, des personnes au bénéfice d'une admission provisoire (permis F) ou des réfugié-e-s reconnus qui, pour des raisons structurelles, vivent dans des circonstances difficiles ou pénibles. Lorsqu'elles ont affaire aux représentants des institutions (justice, service social, santé, instruction publique), ces personnes sont en situation d'infériorité notoire et peuvent y voir un facteur de risque qui favorise les actes racistes ou augmente la probabilité d'être victime d'un acte discriminatoire. Plus d'un tiers des clients était d'origine africaine, près d'un tiers provenait du Proche ou du Moyen-Orient et près d'un tiers encore d'Europe, et notamment du Kosovo et de la Turquie. Les actes de discrimination raciale avaient souvent pour cible des personnes africaines, même si nous avons aussi recensé des cas d'islamophobie et d'antibalkanisme.

Les incidents abordés durant les consultations ont eu lieu dans l'espace public, à l'école, dans l'administration, au travail, lors de la recherche d'un logement ou dans le logement actuel. Ces actes de discrimination ont pris la forme de harcèlement psychologique, de propos racistes, de refus d'entrée, d'inégalité de traitement, de menaces et d'abus de pouvoir.

Dans la plupart des cas, les problèmes soulevés par les usagers sont très complexes. Ceux-ci ont souvent la sensation d'être pris à la légère et d'être renvoyés d'un service à l'autre. Aussi nous employons-nous, durant les consultations, à enrayer cette dynamique afin de leur faire sentir qu'ils sont respectés et que nous prenons leur cause au sérieux. Dans les limites de nos possibilités, nous proposons aux usagers une aide concrète ou les renforçons en nous fondant sur leurs propres ressources, de façon à ce qu'ils acquièrent de nouvelles stratégies et pistes d'action. Nous donnons aux victimes d'actes de discrimination raciale la possibilité de parler de leur vécu et de s'exprimer dans un cadre protégé. Ce faisant, nous tenons à travailler en

---

réseau avec d'autres institutions (dans le domaine juridique, p. ex.) et à déterminer avec les personnes concernées quelles peuvent être les prochaines étapes concrètes.

### **SOS Racisme Suisse alémanique**

En 2012, les services de SOS Racisme Suisse alémanique ont été un peu moins sollicités que l'année précédente, mais ont traité certains cas particulièrement horribles. Les consultations ont porté sur des actes racistes commis dans l'espace public, au travail, à l'école et dans l'administration publique, à l'encontre principalement de personnes provenant d'Afrique Noire, des Balkans et du Maghreb, bien que nous ayons aussi recensé, pour la première fois, des cas de discrimination dont les victimes étaient allemandes. Les personnes ayant le statut de réfugiés sont venues consulter en nombre. Nous conseillons nos clients, les aiguillons vers d'autres spécialistes et leur fournissons une assistance leur permettant de s'en sortir par leurs propres moyens.

Nous déduisons, en consultant la presse qui a pourtant tendance à minimiser les actes racistes, que la violence physique et verbale attribuable à des motifs racistes augmente et se banalise, un constat que corrobore l'analyse de messages publiés sur Twitter et Facebook par des responsables politiques.

Nous avons publié un dépliant en collaboration avec le service de promotion de l'intégration de la Ville de Zurich. Présentant nos prestations en dix langues, ce dépliant a été distribué dans divers canaux ainsi que par le biais du réseau formé par plus de 120 commerces locaux tenus par des migrant-e-s. Puisque nos prestations ne sont pas suffisamment connues, nous nous emploierons aussi en 2013 à intensifier nos activités en matière de relations publiques.

### **Stop Racisme Suisse nord-occidentale – Service de consultation contre la discrimination et le racisme**

En 2012, le nombre de consultations a été sensiblement égal à celui de 2011. Nous avons de nouveau recensé de nombreux cas d'inégalités de traitement dans les rapports avec les autorités

ou sur les marchés du logement et du travail, auxquelles sont venus s'ajouter quelques conflits de voisinage et des agressions verbales en public. Nous avons fourni des prestations qui vont du simple renseignement à des interventions de longue durée ou à des accompagnements lors de séances de conciliation. Nous n'avons pu conseiller à nos clients de s'adresser à la justice que dans un nombre très réduit de cas, soit par manque de preuves, soit parce que les bases légales sont lacunaires.

A plusieurs reprises, nous avons présenté les prestations de Stop Racisme à des organisations de migrant-e-s. Comme en 2011, nous avons été frappés de constater que de nombreuses victimes nous rapportaient un vécu de discrimination, sans avoir rien entrepris pour se défendre. Elles justifiaient cette attitude par le fait qu'elles ne connaissaient pas le centre de consultation ou qu'elles avaient l'impression qu'une consultation n'aurait pas modifié la situation. Il faudrait se demander comment augmenter la notoriété du centre de consultation et en améliorer l'accessibilité, afin que les victimes soient plus nombreuses à recevoir l'aide dont elles ont besoin.

# Conclusion

---

L'augmentation à onze du nombre de centres de consultation qui participent au monitoring n'est probablement pas étrangère au léger accroissement des cas analysés.

Ce cinquième rapport sur les incidents racistes traités dans le cadre de consultations permet de dégager certaines tendances :

- Chacun de nous peut être victime de discrimination raciale, car le racisme ne respecte ni l'origine, ni la nationalité. Il surgit dans tous les domaines de l'existence, sous les formes les plus diverses, et à des intensités variables. Il n'en reste pas moins que les cas sont plus nombreux pour certains domaines ou pour les ressortissant-e-s de certains pays. Ainsi, depuis que ce rapport est publié, des cas sont plus souvent recensés dans le monde du travail, l'espace public et le marché du logement que dans les autres domaines, et les propos racistes sont plus fréquents que les autres formes de discrimination.
- Nous enregistrons une hausse constante du nombre de cas signalés non pas par la victime, mais par des tiers.
- Seule une fraction des cas aboutit à une action en justice, et cela pour de nombreuses raisons : longueur et désagréments des procédures judiciaires, craintes des coûts, manque de témoins, etc.

La lutte contre la discrimination restera une nécessité, indépendamment des maigres ressources financières et humaines à disposition. Les différents acteurs en la matière s'emploient à identifier la discrimination raciale dans toutes les situations que nous vivons, à lever le tabou qui l'entoure et, dans la mesure du possible, à l'endiguer. Familles, entreprises, associations, Eglises et écoles, toutes sont appelées à reconnaître et à combattre les préjugés contre l'altérité qui sommeillent en chacun et chacune d'entre nous ainsi que les actes discriminatoires commis par certains individus.

Pendant l'année 2012, déjà bien entamée, le Réseau de centres de consultation pour les victimes du racisme et ses organisations membres, y compris celles qui viennent d'y adhérer, continuent à œuvrer contre la discrimination raciale et espèrent apporter leur pierre à la lutte contre ce fléau.

## Antibalkanisme

Par antibalkanisme, nous entendons une attitude hostile ou négative envers les personnes originaires des Balkans. Avant, pendant et après la guerre en ex-Yougoslavie, soit dans les années 90, un groupe assez important venant de cette région s'est établi en Suisse. Ses membres sont fréquemment victimes de discrimination.

## Racisme anti-Noir

Le racisme anti-Noir est un état d'esprit hostile ou une attitude négative envers les personnes de couleur, qui associe à une caractéristique physique – la couleur de la peau – plusieurs stéréotypes négatifs. Ces derniers temps, les gens de couleur ont été passablement souvent confrontés à la discrimination en Suisse.

## Antisémitisme

L'antisémitisme consiste à ne pas accepter les personnes d'origine ou de religion juive et à lutter contre elles. Il comprend toute la panoplie des sentiments et actes antijuifs, de l'aversion diffuse à la haine sans limites, qui vise l'extermination des Juifs. L'antisémitisme présente deux caractéristiques : les théories du complot juif pour la domination du monde et le fait de tenir « les Juifs » pour responsables de tous les maux, qu'ils soient sociaux, politiques ou sociétaux. La pensée antisémite s'autoalimente toujours en nou-

velles images et nouveaux arguments, indépendamment du contexte réel, et peut être instrumentalisée à ses propres fins dans toute situation politique. L'antisémitisme assume ainsi une fonction de décompresseur, de soupape pour les frustrations, les peurs diffuses et l'agressivité. On trouve aussi des formes plus récentes d'antisémitisme dans la manière d'appréhender la Shoah ou dans l'attitude envers l'Etat d'Israël.

## Antigitanisme

Le concept d'antigitanisme comprend toute forme de discrimination envers les membres de communautés de gens du voyage (Yéniches, Sintis, Roms, etc.). L'antigitanisme a rarement été remis en question ou dénoncé publiquement jusqu'à maintenant. Qu'ils soient nomades ou sédentaires, les individus appartenant à ces communautés sont victimes de différentes formes de discrimination qui vont des attaques verbales ou des injures à la violence physique.

## Xénophobie

Cette forme de rejet se fixe sur la « qualité d'étranger » ou sur la « non-appartenance ». La xénophobie est le corollaire de tout nationalisme. On entend par nationalisme l'idéologie qui place une « nation » (quelle qu'en soit la définition) au-dessus de tous les autres groupes. Dans une perspective nationaliste, les membres de ces « exogroupes » sont perçus comme des personnes ne

faisant pas partie de la nation, n'ayant pas les mêmes droits ou, dans le pire des cas, comme des ennemis.

## Discrimination directe

Par discrimination directe, nous entendons le fait, dans des situations semblables, de traiter une personne différemment des autres en raison d'une caractéristique personnelle « sensible » et de la désavantager ou de la rabaisser sans que cela se justifie objectivement.

## Intolérance

L'intolérance est le fait de rejeter quelqu'un en raison de l'altérité – perçue de manière subjective – de cette personne ou de son comportement.

## Discrimination indirecte

Des mesures censées être neutres désavantagent dans les faits – de manière qualitative ou quantitative – des personnes en raison de leur « race » ou de leur origine ethnique, de leur religion ou de leur vision de la vie, d'un handicap, de leur âge ou encore de leur orientation sexuelle. Lorsque l'on interdit par exemple l'exercice d'une activité lucrative dans un camping, on empêche de manière indirecte les gens du voyage d'utiliser cet emplacement.

## Islamophobie

L'islamophobie consiste à adopter une attitude de refus envers les personnes musulmanes ou supposées telles. Les



musulmans comptent actuellement parmi les groupes de population fortement discriminés en Suisse.

### **Racisme**

Il y a racisme lorsqu'une personne est traitée de manière dégradante en raison de caractéristiques indiquant son appartenance à un groupe précis. Il peut s'agir de caractéristiques culturelles (la langue par exemple) ou physiques (la couleur de la peau, les traits du visage), de pratiques ou symboles religieux ou d'autres signes révélant l'ethnie ou la nationalité. La victime n'est pas considérée en tant qu'individu, mais en fonction de caractéristiques réelles ou supposées, en tant que membre d'un groupe de moindre valeur, et traitée en conséquence. Le racisme va du subtil mépris au quotidien de la part d'un individu à la violence collective. Il se manifeste également par des préjugés, des stéréotypes et des agressions apparemment spontanées; il comprend aussi la discrimination structurelle. L'idéologie «classique» du racisme, qui se fonde sur des considérations biologiques et établit une hiérarchie entre les êtres humains en fonction de la race dont ils ont hérité génétiquement, a été largement discréditée depuis l'Holocauste. Ce n'est pas le cas du racisme culturel, qui ne s'attache plus à l'hérédité biologique, mais à l'impossibilité d'abolir les différences culturelles. Actuellement, outre cette variante prépondérante, on

trouve aussi d'autres types d'idéologies racistes telles que les racismes ethnonational, écologique ou religieux.

### **Discrimination raciale**

La discrimination raciale comprend l'ensemble des inégalités de traitement, propos ou actes de violence qui ont comme conséquence (ou comme objectif) de rabaisser des personnes en raison de leur apparence ou de leur appartenance à une ethnie, de leur nationalité ou encore de leur religion.

### **Extrémisme de droite**

L'extrémisme de droite est un terme générique désignant les regroupements politiques organisés et les mouvements informels qui s'opposent à certaines minorités en les menaçant ou en faisant preuve de violence. Les minorités cibles de ces attaques dévient d'une «norme» présumée. Dans l'arsenal des groupes d'extrême droite, le racisme est en règle générale l'instrument utilisé pour attaquer certaines minorités d'immigrés. L'extrémisme de droite refuse ouvertement l'interdiction de discriminer. Ses représentants considèrent les acteurs qui s'engagent pour les droits fondamentaux comme des ennemis politiques.

### **Populisme de droite**

Il faut voir dans le populisme de droite une stratégie de mobilisation dont l'enjeu est de créer au sein de la population

un état d'esprit défavorable aux plus faibles afin de parvenir au pouvoir démocratiquement et transformer ensuite la société de manière autoritaire.

### **Fondamentalisme religieux**

Le fondamentalisme religieux est un mouvement qui prône le retour aux éléments fondamentaux d'une religion, et recourt parfois à des modes d'action extrémistes et intolérants pour atteindre ses objectifs.

### **Discrimination structurelle**

On parle de discrimination structurelle lorsqu'une institution étatique ou privée est dotée de règlements générant «automatiquement» une discrimination raciale. C'est par exemple le cas lorsque l'organe communal chargé d'attribuer les logements sociaux se fixe comme règle de ne louer que 5 % du parc locatif à des personnes d'origine turque. Il en va de même lorsque des policiers reçoivent l'ordre de contrôler systématiquement toutes les personnes de couleur se trouvant dans un certain périmètre. Notons qu'il faut distinguer la discrimination structurelle de l'abus de pouvoir exercé par un individu occupant une position hiérarchique supérieure.

---

### Sources

- Aegerter R., Eser Davolio M. & Nezel I. : «Sachbuch Rassismus. Informationen über Erscheinungsformen der Ausgrenzung», Verlag Pestalozzianum, Zurich, 2001
- Réseau de consultations pour victimes de racisme : « Guide juridique Discrimination raciale », Service de lutte contre le racisme SLR (Ed.), 2009
- Rapport du Service de lutte contre le racisme 2012. Tour d’horizon et champs d’action : [www.edi.admin.ch/frb](http://www.edi.admin.ch/frb) → Rapports et monitoring
- Manzoni P.: «Monitoring über Fremdenfeindlichkeit, rechtsextreme Orientierung und Gewaltbereitschaft in der Schweiz. Machtbarkeitsstudie», Service de lutte contre le racisme, Berne, 2007
- Site du projet de guide juridique [www.manuel-racisme.ch](http://www.manuel-racisme.ch) (à partir de l’été 2013 : [www.network-racism.ch](http://www.network-racism.ch))
- Sites Internet : [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch) / [www.ekr.admin.ch](http://www.ekr.admin.ch)